

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/456  
15 mars 1984

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

## LETTRE DATEE DU 17 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA NOUVELLE-ZELANDE CONCERNANT LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

D'ordre du Ministre des affaires étrangères, j'ai l'honneur de me référer aux dispositions du règlement intérieur de la Conférence du désarmement concernant la participation des Etats non membres de la Conférence et de demander que la Nouvelle-Zélande, par le truchement de sa Mission permanente à Genève, soit autorisée à participer aux travaux de la Conférence pendant sa session de 1984. Mon Gouvernement souhaiterait pouvoir assister, non seulement aux séances plénières, mais encore à toutes les réunions officielles et réunions des groupes de travail et autres organes subsidiaires qui pourraient être créés. Il s'intéresse tout particulièrement à la question d'une interdiction des essais nucléaires.

Le Représentant permanent :

(Signé) : Roger PEREM